

RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2013

Convocation : 19 novembre 2013

Affichage : 27 novembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-neuf novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : FLEURY Gilbert

Absente : GALBADON Thérèse.

Secrétaire de séance : TRAVERS Régine.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 14 octobre 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- LEMENAND Paul – 14 Les Corbières : Pose de trois fenêtres de toit.
- KRYSTEK Stéphane – 12 Route de Hardinvast : Construction d'un garage en bois.

Permis de Construire :

- CARPENTIER Mickaël et BLANDIN Lucie – 5 Les Jardins de la Mairie : Construction d'une maison.

PREMIERE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le 24 octobre, une partie de la commission « urbanisme » et des adjoints s'est rendue sur place avec des représentants des propriétaires pour constater qu'il était nécessaire de revoir la zone inondable du PLU au niveau des « Vergers ».

L'assemblée décide de lancer la procédure. Le dossier sera mis à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- Notification du projet de première modification simplifiée du PLU aux personnes publiques destinataires du PLU approuvé le 12 avril 2010,
- Dossier disponible à la mairie aux heures d'ouverture habituelles du mardi 10 décembre 2013 à 17h30 au samedi 11 janvier 2014 à 12h00,
- Mise en ligne des documents sur le site internet de la commune,
- Tenue d'un registre de doléances.

REPRISE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS AUX LOTISSEMENTS DES CORBIERES ET DES AMONTEUX

Un rendez-vous s'est tenu sur place depuis la dernière réunion. Tous les petits travaux demandés par la commune ont été effectués. Le seul point de divergence restant concerne le bassin de régulation des eaux pluviales. En effet, celui-ci est censé ne jamais contenir d'eau, car il s'agit d'une prairie inondable et non d'un bassin d'orage. De ce fait, il n'est réglementairement pas nécessaire qu'il soit clôturé.

Cependant, au vu des dysfonctionnements éventuels, l'assemblée décide donc de demander au lotisseur de clôturer tout autour de ce bassin de régulation, sans quoi le bassin de régulation ne sera pas repris.

Par ailleurs, il a été demandé qu'un chemin d'accès soit encaissé, longeant le talus situé à côté du bassin de régulation, afin de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus situé au bout de la chasse des « Corbières ».

Aux « Amontoux », les noues d'infiltration faisant partie intégrante de la voirie, leur entretien revient également à la commune.

BÂTIMENTS : ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION

Des travaux de rénovation vont être effectués par les employés communaux. Le logement devrait raisonnablement être remis à la location vers mars 2014. Le loyer est fixé à 700 €.

RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Le chantier avance conformément au planning prévisionnel, et le bâtiment sera normalement hors d'eau pour les congés de fin d'année.

CONSEIL D'ÉCOLE

Elisabeth GONZATO fait le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 12 novembre. Les effectifs sont stables, et le nombre de départs prévus en fin d'année scolaire devrait être comblé par le nombre d'arrivées pour la rentrée 2014.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion s'est tenue le 19 novembre avec l'inspectrice d'académie, les enseignants, des parents d'élèves, des élus, et des représentants des « Francas ».

En raison des impératifs du transport scolaire, l'école du mercredi matin ne sera ouverte que de 9h à 11h30, car les bus doivent servir au transport scolaire du collège après celui de l'école. De ce fait, il est possible de ne prévoir que 2h30 d'activités périscolaires et la majorité des personnes concernées par cette réforme souhaitent que ce temps périscolaire soit composé de deux sessions de 1h15 plutôt que de quatre sessions de 45 minutes.

Afin de minimiser le nombre d'intervenants et de leur donner plus de temps de travail, il avait été évoqué de prévoir les activités scolaires séparément pour les maternelles et les primaires. Mais cela ne semblait pas possible pour le corps enseignant, en raison de l'Aide Personnalisée Complémentaire, qui se fait dans le même créneau horaire pour les enseignants du primaire et de la maternelle.

Une enquête auprès des parents d'élèves a été remise ce jour, afin de connaître et de prendre en compte leurs souhaits.

Des présentations de budget prévisionnel de cette réforme sont proposées à l'assemblée. Le coût varie entre 25000 € et 30000 €. Concernant les recettes, notre projet semble éligible aux subventions de la CAF (environ 5250 €) et de l'état (50 € par enfant, et 40 € supplémentaires car la commune perçoit la Dotation de Solidarité Rurale), celle-ci uniquement pour l'année scolaire 2014 – 2015. La possibilité est évoquée de faire participer les familles. Si une participation d'1 € était demandée par séance, cela pourrait apporter une recette d'environ 8000 €. L'assemblée, dans son ensemble, ne semble pas très favorable à cette solution, mais la question sera tranchée ultérieurement.

Par ailleurs, il est à noter que des coûts supplémentaires sont à prévoir pour la municipalité. En effet, une demi-journée supplémentaire implique du ménage en plus, de l'accompagnement dans le transport scolaire et de la garderie.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention relative à un séjour sportif à la montagne pour un enfant non-domicilié sur la commune mais dont le père est, quant à lui, domicilié sur la commune.

L'assemblée, estimant que ce genre de subvention ne doit être attribué qu'aux enfants domiciliés à Tollevast, décide de ne pas donner suite à cette demande.

INFOS CCDD

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite aux multiples incivilités constatées aux abords des points de collecte de tri sélectif, des panneaux de rappel ont été affichés afin d'indiquer aux contrevenants les risques encourus. De là, une contravention est possible.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique également à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, les ordures ménagères ne seront plus collectées le mardi matin mais le mercredi matin. Les ordures ménagères devront par conséquent être mises à la route le mardi soir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- D'un commun accord avec les communes de la Communauté Urbaine de Cherbourg et Valognes, l'ouverture des magasins sera autorisée les deux dimanches précédant Noël (15 et 22 décembre).
- Les illuminations ont été installées, la mise en service est prévue pour le lundi 2 décembre, afin que tout soit en place pour le marché de Noël des 7 et 8 décembre 2013. Pour 2014, les employés demandent du tube pour réutiliser les motifs métalliques ainsi que l'installation de prises sur les poteaux d'éclairage public.
- Marcel NÉE indique qu'il a remarqué que la chasse de la « Brigade » était détériorée suite aux travaux de terrassement sur le chantier « Leroy Merlin ». Monsieur le Maire a eu des contacts avec l'entreprise qui a assuré qu'ils remettraient tous les chemins en état une fois le chantier terminé.
- La prochaine réunion se tiendra le lundi 13 janvier.

Fin de la séance : 23h00